

L'Accompagnement Personnalisé, un prétexte à la différenciation pédagogique

Etienne DECREAU,
Professeur Agrégé d'EPS, St Jean de Monts, (85)

L'accompagnement personnalisé (AP) « est destiné à soutenir la capacité des élèves à apprendre »¹. Cet enseignement s'inscrit au cœur de la réforme du collège et chaque élève peut en bénéficier. L'instauration de ce temps privilégié semble répondre au besoin qu'à l'élève d'apprendre à apprendre. Pour que l'élève s'engage dans ce processus, différentes étapes sont nécessaires à la fois pour mieux connaître les élèves et formaliser des contenus spécifiques.



Une demande institutionnelle

Pour tous les enseignants

« Toutes les disciplines d'enseignement peuvent contribuer à l'accompagnement personnalisé. Quelles que soient les formes retenues, il repose sur les programmes d'enseignement, dans l'objectif de la maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, notamment le domaine 2 les méthodes et outils pour apprendre ».² Ainsi, selon la réforme du collège, c'est l'ensemble du corps enseignant qui propose cet accompagnement. Les enseignants, en s'appuyant sur leur programme, planifient cet enseignement. C'est à travers l'ensemble des disciplines que l'élève travaille sur la nécessité pour lui-même d'apprendre à apprendre.

¹ Circulaire du 30/06/15

² op.cit.

Pour tous les élèves

« L'accompagnement personnalisé (AP) concerne les élèves de tous les niveaux. Tenant compte des spécificités et des besoins de chaque élève, il est construit à partir du bilan préalable de ses besoins. Tous les élèves d'un même niveau de classe bénéficient du même nombre d'heures d'accompagnement personnalisé. »³. Cet extrait de circulaire institutionnelle fait clairement référence à l'individualisation et à la pédagogie différenciée. Cela est au cœur de la réforme et montre le besoin qu'à l'élève d'apprendre à apprendre. De plus, l'accompagnement est « personnalisé » pour chaque élève ; il aide l'élève à construire son apprentissage. Il semble ici important d'orienter les réflexions pédagogiques vers une aide efficace pour lui permettre de se situer dans ses acquisitions et ainsi se projeter.

Les méthodes pour apprendre au cœur des débats

L'AP est un enseignement qui place au cœur de la réflexion de l'élève les méthodes pour apprendre et leur besoin d'apprendre à apprendre. C'est un moment pendant lequel les élèves privilégient la réflexion sur les démarches qu'ils mobilisent pour réussir avec un double projet :

- Mieux réussir à court terme dans l'apprentissage disciplinaire. L'ancrage durant les heures d'enseignement permet d'éviter un apprentissage de méthodologie à vide sans support concret. Ce lien permet ainsi la concrétisation et une illustration de l'efficacité de la démarche dans un contexte donné.
- Mieux réussir à moyen et long terme dans des contextes différents grâce au transfert de compétences. Ainsi, à côté et en prenant appui sur cet ancrage disciplinaire, la démarche permet aux élèves de prendre conscience qu'ils mobilisent une compétence. Cette dernière peut s'apparenter à la mobilisation d'outils qui s'appliquent dans des contextes différents mais aussi dans des disciplines différentes : il s'agit du transfert de compétences. Cela implique qu'un AP efficace est un AP défini à l'échelle d'un collectif et mobilisé dans plusieurs disciplines.

Pour construire un AP, les enseignants de différentes disciplines se mettent d'accord sur une démarche générique qui mobilise des connaissances liées à la démarche elle-même, qu'ils partagent, et mobilisent ensuite dans leur contexte disciplinaire spécifique. Il s'agit d'un réel enjeu collectif et c'est sur ce point que la première étape de construction s'avère cruciale.



Les étapes de construction de l'AP

Trois étapes de construction commune à l'ensemble des enseignants peuvent être proposées.

Etape 1 : Identifier les besoins pour définir des enjeux de formation

L'accompagnement personnalisé répond dans tous les cas à l'objectif de la maîtrise du socle commun. Le choix des enjeux peut cependant être vaste. En effet, il revient aux enseignants de le choisir en fonction des besoins des élèves répondant aux domaines du socle.

Un choix d'équipe

Ce choix est au préalable un choix d'équipe interdisciplinaire puis disciplinaire. Il est en lien avec le projet d'établissement et les projets disciplinaires. En construisant le projet, l'équipe fait des choix d'enjeux de formation. Ces derniers s'établissent en fonction des besoins des élèves et s'engagent à répondre aux objectifs du socle. Cela peut ensuite aider l'enseignant à choisir son thème d'accompagnement personnalisé.

³ op.cit.

Le choix de l'enseignant : le projet annuel de classe

L'enseignant est seul face à sa classe. Les élèves de cette classe sont particuliers par rapport aux autres classes de même niveau. Ils ont un besoin différent et c'est à travers le projet annuel de classe que l'enseignant approfondit le thème choisi pour son accompagnement. Au sein d'une même classe, tous les élèves sont différents. L'enseignant peut très bien choisir d'accentuer tel ou tel aspect par rapport aux caractéristiques d'élèves.

Etape 2 : la formalisation des contenus

Une fois l'enjeu de formation choisi, l'enseignant formalise des contenus. Il spécifie ce que l'élève apprend au travers de cet accompagnement personnalisé. Ce temps de formalisation des contenus est essentiel car il permet à l'enseignant de clarifier ce qu'il veut que l'élève apprenne. Un enjeu du domaine 2 sur les méthodes à apprendre et plus particulièrement apprendre à travailler en groupe peut servir d'exemple. Selon F. Huot : « Travailler en équipe c'est : collaborer, coopérer, se concerter, se répartir, composer »⁴. J-F. Maudet formalise quant à lui des contenus sur le même thème. Pour coopérer, les capacités peuvent être formalisées ainsi :

- identifier son rôle selon ses potentialités au sein du groupe,
- prendre en compte les différences de chacun des membres,
- repérer les qualités des membres du groupe,
- identifier le moment et le lieu où je dois réaliser mes actions.

Ces capacités montrent ce qu'« il y a à apprendre » pour l'AP dans l'apprentissage du travail en groupe ; thème de l'AP choisi collectivement. Elles sont transdisciplinaires, travaillées en EPS, comme dans les autres disciplines. Ceci montre la nécessité du travail en équipe pluridisciplinaire pour s'accorder quant aux démarches pratiques et concrètes dans lesquelles les élèves sont engagés.

Ces capacités s'appuient sur les programmes d'enseignement et donc nécessairement sur des contenus disciplinaires. En EPS, en 5^e, dans l'activité acrosport, cela peut se traduire ainsi : pour coopérer, il est nécessaire d'identifier mon rôle en fonction de mes ressources, selon l'élément ou la figure gymnique à réaliser pour déterminer si je suis porteur, voltigeur, pareur ou gymnaste. C'est une prise en compte des caractéristiques de chacun des membres (gabarits, savoirs gymniques) dans la répartition des rôles et l'importance de l'apport de chacun dans la réussite collective. C'est aussi, connaître le rôle de chacun, connaître le nombre et la qualité des actions motrices que chacun doit réaliser pour me situer au bon moment au bon endroit, dans le projet collectif qui se met en œuvre.

Il ne s'agit ainsi pas seulement pour une équipe de définir l'enjeu de formation mais également de formaliser des contenus d'apprentissage pour l'élève. L'élève peut alors identifier ce qu'il a à apprendre.

⁴ HUOT (F.), « Travailler en équipe : entre pragmatisme et convivialité », *e-novEPS* n°5, juillet 2013

Etape 3 : La mise en projet personnel de l'élève

C'est maintenant à l'élève, en fonction de ses besoins, de choisir son projet. A cette étape, l'élève, accompagné de l'enseignant, personnalise son apprentissage. Il axe son travail sur certaines connaissances liées aux capacités visées.

En prenant appui sur l'exemple précédent en classe de 5è, l'élaboration d'un projet peut prendre appui sur une analyse vidéo. Un élève filme l'enchaînement réalisé, en fonction des contraintes posées, durant la leçon d'acroport, et relève le temps mis à réaliser l'enchaînement. Chaque élève observe la séquence avec un recueil de données précis et commun : nombre de fois où je reconnais précisément ma posture dans mon rôle attribué et nombre de fois où je suis au bon moment ou au bon endroit. Le repère temporel est l'indicateur d'évaluation de la coopération. Chacun analyse ensuite ces données en trouvant ses points forts et ses points à améliorer, à travers la grille proposée par l'enseignant (postures dans les pyramides, les liaisons et la justesse de celles-ci...). C'est dans un 3è temps que l'élève doit s'inscrire dans un projet. L'enseignant peut l'aider en proposant différents projets possibles :

- Prendre des informations sur les autres et l'espace pour mieux me situer.
- Revoir les bases des postures pour mieux tenir mon rôle en tant que porteur et/ ou voltigeur et/ou aide.
- Trouver ma place et mon rôle dans les moments de liaison pour rejoindre le groupe.

Ces projets sont différents et chaque élève en fonction de son analyse de la vidéo et de ses points forts ou faibles peut y trouver son compte. L'élève élabore ainsi son projet en fonction de ses besoins.

L'utilisation de la vidéo a une double ambition. Elle permet à l'élève de se mettre en projet mais également de s'évaluer en pratiquant l'auto-analyse. L'évaluation se situe alors davantage sur le processus que sur le produit. En effet, c'est en se regardant que l'élève constate ses besoins et peut mettre au point sa démarche d'apprentissage. Dans un dernier temps, après avoir travaillé en fonction de l'axe retenu suite à l'analyse, le groupe repasse et leur prestation doit être de meilleure qualité tout en améliorant leur chronomètre. Ainsi, la capacité à coopérer est aussi évaluée.

Le terme d'accompagnement personnalisé prend ici tout son sens. Nous sommes bien au cœur de « pédagogie différenciée ». En effet, cherchant quelles connaissances lui seraient plus appropriées, l'élève peut trouver les moyens de résoudre par lui-même ses difficultés et développer l'autonomie dont il a besoin pour exprimer pleinement son potentiel. Durant cette étape, l'élève met en œuvre le projet qu'il a choisi. Il le construit en coopération avec son groupe. L'enseignant est une aide, un guide pour l'élève ; c'est bien un processus d'accompagnement qui guide son action. Pour réaliser son projet, l'élève « chemine » accompagné de son professeur et des membres de son groupe en utilisant différents outils. Cette étape peut se réaliser dans un contexte disciplinaire précis mais il est très important également de la décontextualiser dans un autre champ disciplinaire. Ainsi, il est intéressant qu'un enseignant d'une autre discipline ait pour objectif le même enjeu au même moment. Les élèves travaillent ainsi les mêmes capacités mais dans des contextes différents.





Conclusion

L'accompagnement éducatif est mis en place avec la réforme du collège à la rentrée 2016. Il est proposé à tous les élèves du collège et repose sur les contenus d'enseignement disciplinaires. A travers cet article, trois étapes constructives ont été définies où les besoins des élèves sont mis en avant avec notamment la nécessité d'apprendre à apprendre. L'enseignant formalise ainsi les contenus spécifiques à l'AP. Il revient ensuite à l'élève, accompagné de l'enseignant, de formaliser un projet d'apprentissage en fonction de ses propres caractéristiques. L'enseignant devient l'accompagnant d'un projet personnalisé. Cet accompagnement s'avère être un moment privilégié pour l'élève, et un vrai moment de différenciation pédagogique.